



MAIRIE DE MARLIENS

21110

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 11 DECEMBRE 2019

Présents : Mrs Jean Marie FERREUX / Thomas JAMESSE / Jérôme CHAPUIS / Igor MAILLOTTE / Christian PIMENT / Jérémy FALLOT
Mme Laurence SCHERRER

Absents :

SECRETARE DE SEANCE : M MAILLOTTE Igor

DEMISSION CONSEILLER MUNICIPAL : Monsieur le Maire informe de la démission de conseiller municipal de Madame BELLETERRE Murielle.

DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2019 : Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a décidé la réalisation d'un emprunt de 350 000€ pour la construction de deux maisons jumelées. Après contact auprès de la banque retenue, celle demande à ce que celui-ci soit intégré dans le budget communal 2019. Le conseil municipal décide donc d'intégrer cette recette de 350 000€ sur le budget primitif 2019 sachant que la recette d'un emprunt de 100 000€ avait été prévue pour financer les premiers travaux à hauteur de 100 000€.

CONTRAT INGENIEURERIE : Le cabinet BAU a fait parvenir un contrat d'ingénierie du bureau d'études D'AVENTURE du CREUSOT pour la mission des calculs de la RT 2012 (obligation du dépôt de permis) d'un montant forfaitaire de 500€ hors taxes soit 600€ TTC. Le conseil municipal accepte celui-ci et autorise le maire à signer ce contrat.

Le cabinet BAU doit, suite à ce retour, finaliser le permis de construire, et le déposer le plus rapidement possible.

SICECO : AHESION AU GROUPEMENT DES ENERGIES GAZ ET ELECTRICITE : Le conseil municipal après avoir pris connaissance du courrier du SICECO décide d'adhérer à ce groupement de commandes pour le gaz et l'électricité. Une diminution d'environ 10 % sur les factures devrait avoir lieu.

TROTTOIRS ROUTE ECHIGEY : suite à une modification de plans, le conseil autorise le Maire à signer un avenant avec le cabinet GIEN PINOT pour un montant de 2000€ hors taxes soit 2400€ TTC. Le conseil est informé que les travaux devraient débuter en février 2020.

EGLISE : HORLOGE : Suite à la vérification de l'horloge de l'église de Marliens, par l'entreprise PRETRE, le système actuel est vétuste et ne peut plus être réparé. Un devis de 926,00€ hors taxes soit 1 111,20€ TTC a été fait pour ce changement. Le conseil municipal émet un avis favorable à ce devis.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DIJONNAISE : Suite au regroupement des communes, les statuts de la COMCOM doivent être modifiés pour prendre en compte ce regroupement. Le conseil municipal émet donc un avis favorable à cette modification de statuts.

RADAR PEDAGOGIQUE : le conseil municipal acte l'achat d'un radar pédagogique. L'installation par le SICECO (branchement) s'élèvera à 600€ hors taxes et le cout total de l'investissement sera de 2 304,00€ TTC. Une subvention de 25% sera accordée. La commande est engagée avec une livraison en février 2020.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Celui-ci se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Monsieur CHAPUIS Jérôme est désigné comme coordonnateur communal et Monsieur NOCHEZ Jacques

accepte d'être agent recenseur comme lors du dernier recensement communal. La population, lors du dernier recensement en 2015, était de 579 habitants. Les responsables de la commission communication, messieurs CHAPUIS et JAMESSE feront l'information de ce recensement communal par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

EMPLOYE COMMUNAL : L'embauche sous contrat de celui-ci, se fera après rapport des visites médicales obligatoires. L'ensemble des tâches à faire lui seront montrées lors d'un tour de village avec l'adjoint responsable et l'agent communal actuel.

COLOMBARIUM : Lors d'un précédent conseil, il avait été proposé de demander à une autre entreprise un devis pour cet achat. Celle-ci n'ayant pas fait parvenir de proposition et après relance de l'entreprise CIMTEA qui maintient sa proposition datant de plusieurs mois, le conseil municipal émet donc un avis favorable pour l'achat d'un columbarium de 12 places, identique à celui existant, pour un montant de 3630,00€ hors taxes soit 4 356, 00€ TTC, pose comprise et fourniture gratuite d'un Banc droit Saphir Gris Zephir .

CONVENTION CHATS ERRANTS : Ce dossier est toujours en attente d'informations complémentaires.

AFFAIRES SCOLAIRES : Monsieur le Maire informe que les effectifs prévus à ce jour pour la rentrée 2020-2021 afficheront en primaire une baisse de 6 élèves. Concernant la maternelle, les prévisions n'ont pas été transmises à la commune.

TRAVAUX GRDF : A ce jour il n'y a pas de travaux de prévus pour l'année 2020-2021.

LES CORNOTS II : Les travaux de puits perdus sont réalisés à ce jour avec pentes douces dans le pluvial. Concernant la facture, celle-ci est identique au devis alors que le conseil municipal avait demandé en date du 6 novembre 2019, qu'une remise soit accordée, l'entreprise NOIROT étant attributaire de tous les travaux sur la commune. Monsieur le Maire va donc faire le nécessaire auprès de celle-ci. Sachant que certains travaux sont encore à faire : passage de lame, chemin du cimetière, rebouchage des trous route d'Echigey.

COLIS DES AINES : Ceux-ci sont invités samedi 14 décembre 2019 à 14 heures pour un café gourmand et la remise de leur colis.

CEREMONIE DES VŒUX : celle-ci aura lieu vendredi 10 janvier 2020 à 19 heures. Le traiteur sera sollicité à cette occasion.

PLANS D'EVACUATION ET DE SECOURS :

L'inspection académique a effectué une visite de sécurité au niveau des écoles. Divers points sont à observer.

Concernant les panneaux pour les plans d'évacuation et de secours, deux devis ont en attente pour la réalisation de ceux-ci (PRETRE et IPS).

DECORATION DE NOEL : le conseil municipal remercie vivement l'ALM pour la décoration du village et le marché de Noël. Il décide d'attribuer sur 2020 une subvention de 1 000€ à cette association qui anime le village.

SALLE DES FÊTES : Suite à la démission d'un conseiller le planning est à retransférer aux membres du conseil pour les locations actuelles. Concernant le chauffage celui-ci ne fonctionne toujours pas conformément aux attentes et devis signés précédemment.

COMMISSION LOCATIFS : Suite à la démission de deux conseillers, seul Monsieur JAMESSE se retrouve titulaire de celle-ci. Les membres suppléants deviennent donc titulaires d'office et celle-ci sera désormais composée par Mrs CHAPUIS Jérôme, JAMESSE Thomas, MAILLOTTE Igor et FALLOT Jérémy.

QUESTIONS DIVERSES :

L'adjoint en charge du site internet demande pourquoi les factures du mois de septembre ne sont pas payées.

Une remarque est aussi faite concernant l'état des délibérations non joint pour signature.

Une information orale de la retraite complète de Monsieur BERGER Gérard au 31 décembre 2019.

Date du prochain conseil municipal : mercredi 22 janvier 2020 à 19 heures.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 20 décembre 2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Jean Marie FERREUX**

